

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les travaux d'entretien réalisée par la Société CREAVERT,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures en ce qui concerne la voie verte fermée
Lumbres -- Remilly-Wirquin.

ARRETE

Article 1^{er} : La voie verte sera fermée aux usagers le **Judi 8 Juin de 7h00 à 12h00** pour les travaux d'entretien.

Article 2 : La mise en place de la signalisation sera réalisée par le demandeur.

Article 3 : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie Lumbres,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LUMBRES, le 01 Juin 2023

Le Maire,

Joëlle DELRUE.



Acte rendu exécutoire

le 5 JUIN 2023